

Evreux, le 29 juin 2016

Compte-rendu CAPL n°1 et 2 du 28 juin 2016: Révision du compte-rendu de l'entretien professionnel

Nous avons commencé par **la CAP locale n°1** (Cadres A).

Après lecture des liminaires de la CGT et Solidaires Finances Publiques, le président a ouvert la séance.

En réponse, il a indiqué qu'il ne revenait pas sur la politique générale, car, à son modeste niveau, il n'y peut rien.

La Direction a ensuite précisé qu'il y avait eu pour les cadres A, **7 recours auprès de l'autorité hiérarchique** dont 6 ont fait l'objet d'un rejet et 1 d'une admission totale.

L'autorité hiérarchique n'a pas attribué à ce stade de réduction d'ancienneté souhaitant laisser la CAP locale jouer son rôle. Par conséquent, tous les agents demandant une réduction d'ancienneté se sont vus opposer un rejet systématique.

La Direction nous a précisé qu'il y avait en **réserve 3 réductions d'1 mois et une réduction de 2 mois**.

Quatre agents ont saisi la CAPL.

Le Président s'est satisfait du petit nombre de recours, ce à quoi nous lui avons rétorqué que cela ne signifiait pas pour autant que les agents étaient satisfaits !

Seul un dossier a évolué lors de la CAPL au niveau du tableau synoptique.

Le Président considère que l'exercice de la notation est comparatif et que même un très bon dossier avec uniquement des excellents ne justifie pas une réduction de cadence dès lors que l'agent a un service avec un effectif complet, il n'a en effet pas de mérite...

A cette remarque, Solidaires Finances publiques a vivement réagi indiquant au Directeur, que ce genre de propos n'étaient pas admissibles...

Enfin, le Directeur s'il ne constate pas d'anomalie, lui, dans les comptes-rendus refuse de faire des modifications pour ne pas déjuger les chefs de service...

Solidaires Finances Publiques dénonce le fait que les contingents mis en réserve n'aient pas été distribués, et a rappelé au Directeur que le recours en CAPL ne constituait nullement un effet d'aubaine comme il l'a dit puisque chacun des agents de la DGFIP a la possibilité de porter réclamation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques se sont abstenus sur un dossier pour lequel aucune organisation syndicale n'était mandatée et **se sont prononcés en faveur de la requête** des 3 autres **agents demandeurs**.

En CAP Locale n°2 (Cadres B), la direction a informé les représentants du personnel que **5 réductions d'un mois et 1 réduction de 2 mois étaient en réserve.**

3 recours ont été soumis à l'examen de l'autorité **hiérarchique**, celle-ci a prononcé **2 rejets**, 1 admission.

Ces décisions portaient sur le littéral pour la demande qui a fait l'objet d'une admission. Une demande portait sur la réduction d'ancienneté et l'appréciation, elle a fait l'objet d'un rejet, tout comme la seconde demande qui portait uniquement sur l'appréciation.

2 dossiers étaient donc soumis à examen de la CAPL.

Les 2 dossiers ont reçu une évolution favorable sur une partie des éléments demandés dans le profil croix et/ou les appréciations.

Encore une fois les DKM (Dotations capital mois) n'ont pas été utilisées lors de cette CAPL.

Solidaires Finances Publiques s'est prononcé en faveur des demandes de l'agent.

Cette année, il n'y avait **pas de CAP Locale n°3** (Cadres C).

A notre demande la Direction a précisé qu'il y avait eu **2 recours auprès de l'autorité hiérarchique** concernant les appréciations et ces 2 recours **ont reçu une suite favorable.**

Pour conclure, nous avons constaté quelques maladresses dans la manière dont les agents ont rédigé leur recours hiérarchique. En effet, un certain nombre n'ont saisi les représentants du personnel qu'au stade de la CAPL.

Aussi, à l'avenir, ***n'hésitez pas à faire appel à vos représentants syndicaux en cas de doute ou d'incohérence dans votre CREP (Compte Rendu d'Entretien Professionnel), nous vous aiderons à le décrypter et à rédiger votre éventuel recours.***

Les élus des CAP Locales n° 1 et 2.